

ASA DES PALUDS DE SAINT REMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

Gestion administrative :

SICAS - Traverse du Cheval Blanc - 13210 ST REMY DE PROVENCE

Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : asa.paluds-saintremy@outlook.com

Référence : DEL_2024/01

Objet : Tarifs 2024

Nombre de titulaire	5
Quorum 1 ^{ère} Réunion	3
2 ^{ème} Réunion	/
Nombre de présents et représentés	3

Nombre de votants	3
Suffrages exprimés	3
Pour	3
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt neuf janvier à dix heures trente s'est réuni dans les locaux du SICAS, le Conseil Syndical de l'ASA des Paluds de Saint Rémy, sur convocation de Monsieur GALERON Yvon, adressée en date du 10 Janvier 2024.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

Monsieur le Président propose la tarification suivante pour l'année 2024 :

Intitulé / Prix à l'ha (€ HT)	2021-2022	% évolution 2023	2023	% évolution 2024	2024
FORFAIT MINIMUM	8,00 €	+4 €	12,00 €	+3 €	15,00 €
Taxe de périmètre	26,59 €	2,00%	27,12 €	3,00%	27,94 €

Oui l'exposé du Président,

Après délibération, le Syndicat décide

ARTICLE 1^{ER} : d'accepter la tarification présentée,

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Président à mettre en recouvrement les rôles de redevances syndicales annuelles pour 2024 conformément à cette tarification,

ARTICLE 3 : de demander au Service de Gestion Comptable en charge du recouvrement d'effectuer les encaissements suivant les rôles émis et rendus exécutoires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

ASA DES PALUDS
DE SAINT REMY

Gestion Administrative :
SICAS - Traverse du Cheval Blanc - BP 93
13533 ST REMY DE PROVENCE CEDEX
Tél : 04 90 92 25 76

GALERON Yvon

Nom et Prénom du second signataire

Aimé SOUMILLE



Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 05/02/2024

Date de réception en Sous-Préfecture le

Accusé de réception en préfecture
013-291301737-20240129-DEL_2024-01-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024